

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 848

Artikel: L'accord FTMH / ETA [suite]
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019444>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'accord FTMH / ETA (suite)

■ (ag) Les partenaires, syndicat et patrons, ont donc décidé de reprendre la négociation, qui sera cette fois triangulaire, avec l'OFIAMT au troisième sommet.

C'est une bonne chose, même si les nouvelles discussions portent avant tout sur les équipes du week-end et non sur l'ensemble de l'accord. Dans l'intervalle, l'Union syndicale suisse a profité du délai pour clarifier et cadrer le débat, après délibération de son comité directeur.

Ruth Dreifuss a rédigé pour présenter cette prise de position un texte excellent, qui concilie l'ouverture et la fermeté sur les principes.

Le comité directeur de l'USS constate d'abord que le travail en continu - 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 - ne peut que répondre à des critères économiques stricts.

L'"indispensabilité" doit être démontrée. Or actuellement plus de 200 entreprises bénéficient de l'au-

torisation de travailler en continu. Dans certains cas, on doutera de la qualité de la preuve. Si l'USS se rallie à l'autorisation accordée depuis trois ans à ETA et plus particulièrement à la compensation en temps libre négociée par la FTMH, elle rappelle son intention (conformément aux décisions du congrès de l'USS) de veiller à ce que la barre demeure fixée très haut.

Trois problèmes subsistent aux yeux de l'USS. La répartition des travailleurs entre les diverses catégories d'équipes, la durée excessive des journées de travail du week-end, la marginalisation des travailleurs du week-end.

Pierre Schmid, sur le ton de la déception affectueuse, s'est étonné dans *La Lutte syndicale* que j'aie, dans le journal *24 heures*, expédié "en dix lignes" la qualité de cet accord. En fait, en plus des colonnes de *24 heures*, j'ai consacré une page

entière de Domaine Public à ce sujet, avec nuances m'a-t-il semblé, et dans le but que le débat s'ouvre franchement (DP 843).

La position de l'USS me satisfait. Et, cher collègue Schmid, lorsqu'il y a négociation encore ouverte, les critiques sérieuses sont des atouts dans la discussion avec le partenaire patronal, à utiliser ... et non à écarter de son jeu.

Une question demeure, à mes yeux, fondamentale : celle de la répartition des travailleurs entre les diverses équipes. Nous ne sommes plus aujourd'hui au temps du travail à la chaîne. Les investissements considérables que l'on veut rentabiliser par le travail continu sont pour une bonne part des équipements automatisés. La répartition du travail en équipes, jouant donc sur des effectifs réduits, risque d'autant plus de faire apparaître de grandes rigidités et vraisemblablement une inadéquation aux vœux, au volontariat des travailleurs.

Là est le problème d'aujourd'hui. Il rend nécessaire une étude plus poussée des possibilités, à titre de relais, du travail à temps partiel.

POSTES GENEVOISES

Les fonctionnaires aussi mal servis que les clients

■ (jd) A Genève, c'est la grogne, aussi bien du côté des usagers des PTT que dans l'entreprise elle-même.

La cause de ce malaise ? La dégradation des conditions de travail et la mauvaise qualité des prestations. Un rapport des syndicats chrétiens (cité par *Le Courrier* du 14 janvier) révèle que, durant les huit premiers mois de l'an passé, chaque jour quinze tours n'ont pas été effectués ; par "tour", il faut entendre aussi bien des guichets fermés que des distributions de courrier qui tombent. On apprend également que le salaire net d'un facteur débutant peut être inférieur à 2400 francs en début de carrière et plafonne à 3300 francs après

vingt ans de service. Des techniciens des télécommunications se sont vus offrir par le secteur privé des salaires annuels supérieurs de 20 000 francs à ceux qu'ils touchent aux PTT.

La grande régie fédérale a bien des défauts. On a souvent dénoncé sa lourdeur, sa prudence quand il s'agit d'innover - voir les choix en matière de télétexte, la réticence à élargir l'offre en appareils - sa timidité dans l'affrontement avec les banques pour le marché des paiements. A sa décharge, il faut aussi évoquer les contraintes auxquelles elle est soumise: pas d'autonomie pour adapter ses effectifs à la demande, mais des décisions du Parlement, plus souvent dictées par

des considérations de politique générale que par le souci de l'entreprise ; une grille des salaires rigide et uniforme, inadaptée à la situation du marché du travail dans les grandes agglomérations; l'obligation de verser une part non négligeable de ses bénéfices dans la caisse fédérale.

Jusqu'à présent, la mode néolibérale du moins d'Etat n'a conduit qu'à des revendications de privatisation des activités les plus rentables des PTT. Mais, avant d'affirmer la nécessité de la concurrence pour inciter l'entreprise à fournir de meilleures prestations, les partisans du moins d'Etat seraient plus crédibles s'ils proposaient de desserrer l'étau politique qui étouffe la régie, qui l'empêche de conduire une véritable politique d'entreprise.

A moins que le moins d'Etat passe par l'asphyxie des régies publiques ?